



Assemblée générale

Cinquante et unième session

Distr. Générale

31 juillet 1997
Original : anglais

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 1107 (1997) du 16 mai 1997, le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser que les effectifs de la MINUBH soient augmentés de 120 policiers compte tenu des conclusions de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix, tenue à Londres les 4 et 5 décembre 1996 (voir S/1996/1012). Le présent rapport fait état des ressources supplémentaires nécessaires pour financer l'enquête sur les violations des droits de l'homme commises par des membres de la police relevant des autorités locales en Bosnie-Herzégovine pendant la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, dont le montant brut s'élève à 7 943 900 dollars (montant net : 7 600 400 dollars).

Le présent rapport indique également les ressources nécessaires pour transférer du siège des Forces de paix des Nations Unies (FPNU) à la MINUBH la responsabilité de l'appui central à fournir aux opérations dans l'ex-Yougoslavie au cours de la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, dont le montant brut se chiffre à 2 664 100 dollars (montant net : 2 387 200 dollars).

Il convient de lire le présent rapport en même temps que les rapports du Secrétaire général en date du 4 décembre 1996 et des 6 février et 15 mai 1997 (A/51/519/Add.1, 2 et 4).

Les mesures que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au paragraphe 18 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment a) ouvrir un crédit d'un montant brut de 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars) afin d'assurer le fonctionnement de la MINUBH pendant la période de 12 mois comprise entre le 1er juillet 1997 et le 30 juin 1998, en sus du crédit d'un montant brut de 178 880 900 dollars (montant net : 170 269 700 dollars) déjà ouvert conformément à la résolution 51/152 B du 13 juin 1997; et b) mettre en recouvrement la somme correspondante à raison d'un montant brut de 884 000 dollars (montant net : 832 300 dollars) sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUBH au-delà du 21 décembre 1997.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 4	5
II. Enquête sur les violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de police locales en Bosnie-Herzégovine	5 - 8	6
A. Mandat politique	5 - 6	6
B. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	7 - 8	6
III. Fourniture d'un appui central à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et à la Force de déploiement préventif des Nations Unies	9 - 11	7
IV. Prévisions de dépenses au titre de l'enquête sur les violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de police locales en Bosnie-Herzégovine et de la fourniture d'un appui central pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	12 - 13	8
V. Effectifs nécessaires	14 - 17	8
VI. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale	18	10

	<i>Page</i>
<i>Annexes</i>	
I. Ressources supplémentaires nécessaires pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	11
II. Dépenses prévues non renouvelables	18
III. Informations complémentaires concernant les ressources supplémentaires nécessaires pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	22
IV. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés	24
A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	24
B. Services d'appui centraux fournis à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et à la Force de déploiement préventif des Nations Unies	30

I. Introduction

1. Dans sa résolution 51/152 B du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 178 880 900 dollars (montant net : 170 269 700 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pendant la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, comprenant 6 880 900 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ledit montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant mensuel brut de 14 906 742 dollars (montant net : 14 189 142 dollars) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.
2. Le présent rapport indique les ressources supplémentaires nécessaires au titre de l'enquête sur les violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de police locales en Bosnie-Herzégovine en application de la résolution 1107 (1997) du Conseil de sécurité en date du 16 mai 1997, ainsi que de la fourniture d'un appui central aux opérations de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie, comme prévu par le Secrétaire général dans son rapport du 29 mars 1996 (A/50/696/Add.5), dont le montant brut est estimé à 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars). Sur cette somme, un montant brut de 7 943 900 dollars (montant net : 7 600 400 dollars) servira à financer l'enquête sur les violations des droits de l'homme et un montant brut de 2 664 100 dollars (montant net : 2 387 200 dollars) sera utilisé pour transférer les services d'appui centraux du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (FPNU) à la MINUBH. Le montant révisé des dépenses prévues au titre du fonctionnement de la MINUBH pour la période de 12 mois à compter du 1er juillet 1997 a donc été porté du montant brut de 178 527 600 dollars (montant net : 169 916 400 dollars) estimé par le Secrétaire général dans son rapport du 15 mai 1997 (A/51/519/Add.4) à un montant brut de 189 135 600 dollars (montant net : 179 904 000 dollars).
3. Il convient de lire le présent rapport en même temps que les rapports du 4 décembre 1996 et des 6 février et 15 mai 1997 (A/51/519 Add.1, 2 et 4) qui contiennent des informations notamment sur le mandat politique, le plan des opérations et les ressources requises pour son exécution, l'administration financière, la signature de l'accord sur le statut des forces ainsi que l'organigramme de la MINUBH.
4. Dans sa lettre datée du 10 juillet 1997, le Contrôleur a demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'approuver des engagements dans les limites des ressources prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/152 B. Il fallait obtenir cette approbation pour financer les dépenses supplémentaires nécessaires pendant une période initiale de quatre mois en attendant que l'Assemblée examine le présent rapport et ouvre ensuite des crédits supplémentaires. Sur le montant brut de 3 021 400 dollars (montant net : 2 775 200 dollars), un montant brut de 1 728 800 dollars (montant net : 1 482 600 dollars) permettrait d'engager 171 civils pour la réalisation de l'enquête sur les droits de l'homme et 54 civils chargés de l'appui central et un montant de 1 292 600 dollars servirait à financer l'achat de véhicules et autre matériel. La demande d'approbation adressée par le Contrôleur au Comité consultatif a été communiquée au Secrétaire général par le Président du Comité dans une lettre datée du 16 juillet 1997.

II. Enquête sur les violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de police locales en Bosnie-Herzégovine

A. Mandat politique

5. Par sa résolution 1088 (1996) du 12 décembre 1996, le Conseil de sécurité a décidé d'élargir le mandat de la Mission pour y inclure, outre les tâches visées à l'annexe 11 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes (appelés collectivement «Accord de paix») (voir A/50/790-S/1995/999), celles qui étaient mentionnées dans les conclusions de la Conférence de mise en oeuvre de la paix (Conférence de Londres), tenue à Londres les 4 et 5 décembre 1996 (voir S/1996/1012), et dont sont convenues les autorités de Bosnie-Herzégovine.
6. À la Conférence de mise en oeuvre de la paix, le Groupe international de police a été prié de mener à bien les tâches énoncées à l'annexe 11 de l'Accord de paix et en particulier de :
 - a) Fournir des conseils et une formation pour aider à la restructuration des forces de police locales conformément aux plans mentionnés au paragraphe 76 des conclusions de la Conférence de Londres et aux principes démocratiques du maintien de l'ordre élaborés sous la direction du Groupe international de police; cela comprend des conseils sur la sélection, la promotion et le renvoi d'agents et de responsables;
 - b) Former, en particulier, les responsables des forces de police locales et les stagiaires dans les institutions de formation dans des domaines spécialisés, dont la lutte contre la drogue et le crime organisé, le respect des droits de l'homme et le maintien de l'ordre;
 - c) Suivre la mise en oeuvre du programme d'assistance des Nations Unies à l'intention des forces de police locales élaboré par la Conférence sur le Groupe international de police tenue à Dublin le 28 septembre 1996, laquelle a demandé aux donateurs de se montrer généreux, notamment en fournissant du matériel. Cet appui ne sera donné qu'aux forces de police qui mettent en oeuvre des plans de restructuration conformes aux directives du Groupe et aux principes démocratiques;
 - d) Contrôler la manière dont sont traitées les personnes détenues par la police locale ou les autorités militaires ou celles qui sont emprisonnées sur décision de justice pour veiller à ce qu'elles bénéficient des garanties prévues par la loi, y compris la surveillance du traitement des prisonniers dans tout lieu de détention ou prison où cela s'avère nécessaire;
 - e) Continuer, avec la Force de mise en oeuvre (IFOR), la Force de stabilisation (SFOR) et les forces de police des entités à coordonner des plans d'action pour faire face aux menaces pesant sur la sécurité publique locale;
 - f) Enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de l'ordre.

B. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution

7. Le plan des opérations et les ressources requises pour l'élargissement du mandat de la MINUBH sont décrits au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général en date du 9 décembre 1996 (S/1996/1017). Outre les tâches énoncées à l'annexe 11 de l'Accord de paix, la Conférence de Londres a prié le Groupe international de police de mener des enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par des membres de la police relevant des autorités locales en Bosnie-Herzégovine.

8. Les 120 contrôleurs de police supplémentaires seront entièrement déployés d'ici le mois d'août 1997. Deux centres de formation régionaux seront ouverts à Sarajevo et Banja Luka. Celui de Sarajevo centralisera toutes les activités d'élaboration et de coordination des programmes de formation dans la zone de la mission et sera également chargé du programme d'initiation des contrôleurs. Vu la distance qui sépare Sarajevo de Banja Luka, il faudra ouvrir dans cette ville un autre centre de formation qui desservira aussi la région de Tuzla.

III. Fourniture d'un appui central à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et à la Force de déploiement préventif des Nations Unies

9. Dans son rapport du 29 mars 1996 (A/50/696/Add.5), le Secrétaire général a déclaré qu'au 1er juillet 1997, les services d'appui centraux dans les domaines des transmissions et des opérations aériennes seraient transférés des FPNU à l'une des nouvelles opérations de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie. Il a été décidé par la suite que les services d'appui centraux seraient transférés à la MINUBH.
10. Dans son rapport du 10 juillet 1996 (A/50/696/Add.6), le Secrétaire général a défini comme suit les fonctions susceptibles d'être centralisées :
 - a) Le centre du réseau de transmissions, en particulier le contrôle de la prestation des services à la Force de mise en oeuvre (IFOR);
 - b) Le grand réseau de télécommunications, qui permet d'accéder au courrier électronique et de reproduire les bases de données Lotus du Siège, est tributaire de la régie centrale du réseau de transmissions et devrait donc être situé au même endroit;
 - c) Les services d'appui aérien à l'ATNUSO et à la MINUBH et les vols à destination et en provenance de Zagreb selon les besoins;
 - d) Le contrôle des mouvements de personnel et de marchandises en Croatie;
 - e) Le service des voyages internationaux du personnel — réservations, confirmation des vols, émission des billets, relations avec les agences de voyages, avec les transporteurs et les compagnies d'emballage et d'expédition des marchandises, assistance à l'arrivée et au départ des fonctionnaires (formalités d'immigration et de douane). (Ceci n'interdit pas à une mission de s'en charger chaque fois que possible.);
 - f) Les services de dédouanement, notamment l'établissement des déclarations de douane et des documents autorisant le passage de la frontière pour les biens et les effets personnels à destination ou en provenance de la Croatie.
11. Des ressources au titre de l'exploitation d'un avion, comme indiqué plus haut à l'alinéa c) du paragraphe 10, étaient demandées dans les prévisions de dépenses initiales pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 figurant dans le rapport du Secrétaire général en date du 4 décembre 1996 (A/51/519/Add.1).

IV. Prévisions de dépenses au titre de l'enquête sur les violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de police locales en Bosnie-Herzégovine et de la fourniture d'un appui central pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

12. Le montant brut des ressources supplémentaires nécessaires pendant la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 est estimée à 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars). Celui des ressources prévues au titre de l'enquête sur les droits de l'homme, qui s'élève à 7 943 900 dollars (montant net : 7 600 400 dollars) doit permettre de financer le déploiement de 120 policiers civils, de 100 assistants linguistiques et 17 assistants administratifs recrutés localement ainsi que certaines dépenses non renouvelables (1 292 600 dollars). En outre, les ressources nécessaires au titre de la fourniture d'un appui central à la MINUBH, à l'ATNUSO et à la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), qui représentent un montant brut de 2 664 100 dollars (montant net : 2 387 200 dollars) doivent servir à engager 16 fonctionnaires internationaux et 38 fonctionnaires locaux.
13. On trouvera à l'annexe I une ventilation détaillée des ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense. La colonne 1 présente les ressources nécessaires pendant la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, qui sont indiquées dans le rapport du Secrétaire général en date du 15 mai 1997 (A/51/519/Add.4). Les ressources supplémentaires nécessaires au titre de l'enquête sur les droits de l'homme pendant la même période figurent dans la colonne 2 et celles afférentes aux services d'appui centraux dans la colonne 3. Les dépenses non renouvelables sont indiquées dans l'annexe II. On trouvera à l'annexe III des informations complémentaires concernant les ressources supplémentaires nécessaires et à l'annexe IV le tableau des effectifs actuels et proposés.

V. Effectifs nécessaires

14. Le tableau d'effectifs approuvé jusqu'au 30 juin 1998 (voir A/519/Add.4, annexe IV) est modifié comme suit : a) augmentation de 17 assistants administratifs et de 100 assistants linguistiques, soit un accroissement net de 117 postes locaux aux fins de l'enquête sur les droits de l'homme et b) augmentation de 1 poste P-4, de 14 postes d'agent du Service mobile et de 1 poste d'agent des services généraux, soit un accroissement net de 16 postes internationaux et de 38 postes locaux au titre de l'appui central fourni à la MINUBH, l'ATNUSO et la FORDEPRENU. Le tableau ci-après indique les modifications proposées au tableau des effectifs actuels.

Modifications proposées au tableau des effectifs actuels

	Nombre de postes				
	Postes actuels ^a	Postes supplémentaires demandés			
		Formation et surveillance des droits de l'homme (12 mois)	Services d'appui centraux Juillet 1997	Services d'appui centraux Août 1997	Services d'appui centraux Septembre 1997-juin 1998
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	1	—	—	—	—
D-2	2	—	—	—	—
D-1	5	—	—	—	—
P-5	11	—	—	—	—
P-4	40	—	1	1	1
P-3	54	—	—	—	—
P-2	8	—	—	—	—
Total partiel	121	—	1	1	1
Service mobile	150	—	14	10	8
Agents des services généraux (1re classe)	4	—	—	—	—
Agents des services généraux (Autres classes)	104	—	1	1	1
Service de sécurité	3	—	—	—	—
Total partiel	261	—	15	11	9
Personnel local	1 083	117	38	36	29
Total	1 465	117	54	48	39

^a Indiqués à l'annexe IV du document A/51/519/Add.4.

15. On estime que 80 % des membres de la police civile participeront aux activités de surveillance des droits de l'homme, lesquelles nécessitent la présence d'un assistant linguistique qui secondera individuellement le contrôleur du Groupe international de police et le policier local. À cet égard, il faudra disposer de 100 assistants linguistiques recrutés localement qui aideront le Groupe international de police à enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de l'ordre, à surveiller la conduite de la police locale lors des enquêtes sur des affaires criminelles et des procès. Les assistants linguistiques sont déployés comme suit :

Secteur	Nombre d'assistants linguistiques	Nombre de contrôleurs du Groupe international de police
Quartier général de la section d'enquête sur les droits de l'homme	2	6
Quartier général régional	8	8
Quartier général de district	90	106
Total	100	120

16. En outre, 17 assistants administratifs seront chargés d'aider les contrôleurs du Groupe international de police à s'acquitter de leurs fonctions administratives : 1 assistant personnel du Chef responsable des droits de l'homme, du Directeur des orientations, du Chef de la formation, du Directeur de la formation et de l'assistance destinées à la police locale et du Directeur des contrôles judiciaires, soit 5 assistants au total :

2 commis chargés de la vérification des antécédents; 5 commis chargés des enquêtes sur les droits de l'homme; 4 commis responsables des activités de formation et 1 préposé au traitement électronique de l'information. Les tâches administratives à exécuter consistent à coordonner les activités du Groupe international de police, à établir, analyser et diffuser l'information statistique et les rapports sur les violations des droits de l'homme.

17. Le transfert des FPNU à la MINUBH des services d'appui centraux aux opérations de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie nécessitera la création de 16 postes internationaux et 38 postes locaux supplémentaires. Sur les 59 postes approuvés dans le budget des FPNU pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (voir A/50/696/Add.5, annexe IV), il en faudra 54 en juillet 1997 et ce nombre devrait diminuer encore comme il ressort du tableau.

VI. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale

18. Les mesures que doit prendre l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement de la MINUBH sont les suivantes :
 - a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars) afin d'assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois comprise entre le 1er juillet 1997 et le 30 juin 1998 en sus du crédit d'un montant brut de 178 880 900 dollars (montant net : 170 269 700 dollars) déjà ouvert pour la même période conformément aux dispositions de la résolution 51/152 B de l'Assemblée générale en date du 13 juin 1997;
 - b) Mettre en recouvrement la somme correspondante à raison d'un montant brut mensuel de 884 000 dollars (montant net : 832 300 dollars), sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUBH au-delà du 21 décembre 1997.

	<i>Ressources supplémentaires</i>						
	<i>Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998^a</i> (1)	<i>Mandat relatif aux droits de l'homme</i> (2)	<i>Services d'appui centraux</i> (3)	<i>Total</i> (4) = (2)+(3)	<i>Dépenses non renouvelables^b</i> (5)	<i>Dépenses renouvelables</i> (6)	<i>Total</i> (7) = (1)+(4)
Heures supplémentaires	169,2	20,0	7,0	27,0	—	27,0	196,2
Personnel temporaire	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	15 929,8	288,4	588,2	876,6	—	876,6	16 806,4
Indemnité de subsistance (missions)	12 589,9	—	350,8	350,8	—	350,8	12 940,7
Autres voyages autorisés	132,0	—	—	—	—	—	132,0
Total partiel	61 180,1	1 655,4	1 906,4	3 561,8	—	3 561,8	64 741,9
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>							
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—	—	—	—
Contrat de louage de services individuels	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>							
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>							
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 2	131 973,9	5 941,9	1 906,4	7 848,3	—	7 848,3	139 822,2
3. Locaux/hébergement							
Location de locaux	2 739,6	32,4	—	32,4	—	32,4	2 772,0
Aménagement et rénovation des locaux	297,0	6,0	—	6,0	6,0	—	303,0
Fournitures d'entretien	307,2	7,2	20,4	27,6	—	27,6	334,8
Services d'entretien	357,2	7,2	9,0	16,2	—	16,2	373,4
Éclairage, chauffage, énergie et eau	1 612,2	35,4	40,0	75,4	—	75,4	1 687,6
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	57,4	—	—	—	—	—	57,4
Total, rubrique 3	5 370,6	88,2	69,4	157,6	6,0	151,6	5 528,2
4. Remise en état des infrastructures							
Amélioration des pistes d'atterrissage	50,0	—	—	—	—	—	50,0
Amélioration des routes	50,0	—	—	—	—	—	50,0
Réparation des ponts	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 4	100,0	—	—	—	—	—	100,0

	<i>Ressources supplémentaires</i>							
	<i>Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998^a</i>	<i>Mandat relatif aux droits de l'homme</i>	<i>Services d'appui centraux</i>	<i>Total</i>		<i>Dépenses non renouvelables^b</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Total</i>
				<i>(1)</i>	<i>(2)</i>			
7. Opérations navales								
Location/affrètement	—	—	—	—	—	—	—	—
Préparation (matériel)	—	—	—	—	—	—	—	—
Préparation (réparations)	—	—	—	—	—	—	—	—
Carburant	—	—	—	—	—	—	—	—
Entretien	—	—	—	—	—	—	—	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 7	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Transmissions								
<i>a) Éléments complémentaires</i>								
Matériel de transmissions	477,4	100,3	—	100,3	100,3	—	577,7	
Pièces de rechange et fournitures	800,0	36,0	162,0	198,0	—	198,0	998,0	
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	—	—	—	
Communications par réseaux commerciaux	3 455,2	19,8	42,0	61,8	—	61,8	3 517,0	
Total partiel	4 732,6	156,1	204,0	360,1	100,3	259,8	5 092,7	
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—	—	—	—	
Total, rubrique 8	4 732,6	156,1	204,0	360,1	100,3	259,8	5 092,7	
9. Matériel divers								
Mobilier de bureau	85,1	7,5	—	7,5	7,5	—	92,6	
Matériel de bureau	66,3	10,8	—	10,8	10,8	—	77,1	
Matériel informatique	266,3	55,2	—	55,2	55,2	—	321,5	
Groupes électrogènes	6,1	3,0	—	3,0	3,0	—	9,1	
Matériel d'observation	—	—	—	—	—	—	—	
Citernes à essence et débitmètres	53,8	—	—	—	—	—	53,8	
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—	—	—	—	
Matériel médical et dentaire	142,8	—	—	—	—	—	142,8	
Matériel d'hébergement	—	—	—	—	—	—	—	
Matériel de réfrigération	—	—	—	—	—	—	—	
Autre matériel divers	17,0	5,8	—	5,8	5,8	—	22,8	
Matériel pour la défense des périmètres	5,1	—	—	—	—	—	5,1	
Pièces de rechange, réparations et entretien	367,0	6,0	56,0	62,0	—	62,0	429,0	
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—	—	—	—	
Total, rubrique 9	1 009,5	88,3	56,0	144,3	82,3	62,0	1 153,8	

	<i>Ressources supplémentaires</i>								
	<i>Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998^a</i>	<i>Mandat relatif aux droits de l'homme</i>	<i>Services d'appui centraux</i>	<i>Total</i>			<i>Dépenses non renouvelables^b</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Total</i>
				<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>			
Aide aux démobilisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>b) Fournitures de vivres, y compris les frais de transport et de distribution</i>									
Rations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 15	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface									
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	150,0	—	—	—	—	—	—	—	150,0
Total, rubrique 16	150,0	—	—	—	—	—	—	—	150,0
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Contributions du personnel									
Personnel international	6 284,5	—	176,8	176,8	—	176,8	—	6 461,3	—
Personnel local	2 326,7	343,5	100,1	443,6	—	443,6	—	2 770,3	—
Total, rubrique 19	8 611,2	343,5	276,9	620,4	—	620,4	—	9 231,6	—
Total, rubriques 1 à 19	178 527,6	7 943,9	2 664,1	10 608,0	1 292,6	9 315,4	189 135,6	—	—
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(8 611,2)	(343,5)	(276,9)	(620,4)	—	(620,4)	—	(9 231,6)	—
21. Contributions volontaires en nature budgétisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(8 611,2)	(343,5)	(276,9)	(620,4)	—	(620,4)	—	(9 231,6)	—
Montant brut des ressources nécessaires	178 527,6	7 943,9	2 664,1	10 608,0	1 292,6	9 315,4	189 135,6	—	—
Montant net des ressources nécessaires	169 916,4	7 600,4	2 387,2	9 987,6	1 292,6	8 695,0	179 904,0	—	—
22. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des ressources	169 916,4	7 600,4	2 387,2	9 987,6	1 292,6	8 695,0	179 904,0	—	—

^a Montants figurant à l'annexe I du document A/51/519/Add.4.

^b Dépenses concernant uniquement les activités relatives aux droits de l'homme.

Annexe II

Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	Nombre actuel ^a (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires\ à acheter (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) × (5)
1. Personnel militaire						—
2. Personnel civil						—
3. Locaux/hébergement						
a) Location de locaux						—
b) Aménagement et rénovation des locaux ^b Petits travaux d'aménagement et de rénovation des locaux dans les centres de formation de Sarajevo et de Banja Luka						6,0
Total, rubrique 3 b)						6,0
d) Fournitures d'entretien						—
e) Services d'entretien						—
f) Éclairage, chauffage, énergie et eau						—
g) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						—
Total, rubrique 3						6,0
4. Remise en état des infrastructures						—
5. Transports						
a) Achat de véhicules ^{b c} Jeeps (petites) ^d	186		48	48	20,0	960,0
Total partiel			48			960,0
Fret (15 %)						144,0
Total partiel, rubrique 5 a)						1 104,0
b) Location de véhicules						—
c) Matériel d'atelier						—
d) Pièces de rechange, réparations et entretien						—
e) Carburants et lubrifiants						—
f) Assurance						—
Total, rubrique 5						1 104,0
6. Opérations aériennes						—
7. Opérations navales						—

	Nombre actuel ^a (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires à acheter (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) × (5)
8. Transmissions^b						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Radios mobiles ^c	e		48	48	0,4	19,2
Total partiel						19,2
Fret (15 %)						2,9
Total partiel, matériel de transmissions						22,1
Matériel téléphonique						
Radios portatives ^c	1 596		120	120	0,5	60,0
Total partiel						60,0
Fret (15 %)						9,0
Total partiel, matériel téléphonique et						69,0
Matériel divers						
Télécopieurs non sécurisés	e		4	4	2,0	8,0
Total partiel						8,0
Fret (15 %)						1,2
Total partiel, matériel divers et fret						9,2
Pièces de rechange et fournitures						—
Matériel d'atelier et d'essai						—
Total partiel, rubrique 8 a)						100,3
<i>b) Contrat principal de raccordement au réseau</i>						—
Total partiel, rubrique 8						100,3
9. Matériel divers^b						
<i>a) Mobilier de bureau</i>						
Bureaux en bois	122		15	15	0,1	1,5
Chaises en bois	360		30	30	0,1	3,0
Classeurs à deux tiroirs	110		10	10	0,2	2,0
Total partiel						6,5
Fret (15 %)						1,0
Total partiel, mobilier de bureau et fret						7,5
<i>b) Matériel de bureau^f</i>						
Photocopieuses rapides	14		4	4	18,0	72,0
Total partiel						72,0
Fret (15 %)						10,8
Total partiel avec fret						82,8
Matériel prélevé sur le stock excédentaire						(72,0)
Total partiel, matériel de bureau						10,8

	Nombre actuel ^a (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires à acheter (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) × (5)
<i>c) Matériel informatique</i>						
Ordinateurs de bureau (486)	645		20	20	1,7	34,0
Imprimantes monochromes	27		15	15	0,8	12,0
Imprimantes laser monochromes	223		5	5	0,4	2,0
Total partiel						48,0
Fret (15 %)						7,2
Total partiel, matériel informatique						55,2
<i>d) Groupes électrogènes^f</i>						
36 kVA	72		2	2	10,1	20,2
Total partiel						20,2
Fret (15 %)						3,0
Total partiel avec fret						23,2
Matériel prélevé sur le stock excédentaire						(20,2)
Total partiel, rubrique 9 d)						3,0
<i>e) Matériel d'observation</i>						
—						
<i>f) Citernes à essence et débitmètres</i>						
—						
<i>g) Citernes à eau et fosses septiques</i>						
—						
<i>h) Matériel médical et dentaire</i>						
—						
<i>i) Matériel d'hébergement</i>						
—						
<i>j) Autre matériel divers</i>						
Extincteurs	e		25	25	0,2	5,0
Total partiel						5,0
Fret (15 %)						0,8
Total partiel, rubrique 9 j)						5,8
<i>k) Matériel pour la défense des périmètres</i>						
—						
<i>l) Matériel d'épuration de l'eau</i>						
—						
<i>m) Matériel de réfrigération</i>						
—						
<i>n) Pièces de rechange, réparations et entretien</i>						
—						
Total, rubrique 9						82,3
10. Fournitures et services						—
11. Fournitures et services liés aux élections						—
12. Programmes d'information						—

	<i>Nombre actuel^a</i> (1)	<i>Nombre d'unités à remplacer</i> (2)	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i> (3)	<i>Nombre total d'unités</i> (4) = (2) + (3)	<i>Coût unitaire</i> (5)	<i>Coût total</i> (6) = (4) × (5)
13. Programmes de formation						—
14. Programmes de déminage						—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation						—
16. Fret aérien et de surface						—
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)						—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						—
19. Contributions du personnel						—
Total, rubriques 1 à 19						1 292,6

^a Les chiffres figurant dans cette colonne ont été obtenus en ajoutant au nombre d'unités en stock indiqué à la colonne 1 de l'annexe II du document A/51/519/Add.4 le nombre d'unités dont l'acquisition était prévue à la colonne 3 de la même annexe.

^b On trouvera des informations complémentaires dans l'annexe III.

^c Sur la base des ratios standard.

^d Outre les 186 jeeps mentionnées, 599 camionnettes sont à la disposition du personnel civil.

^e Chiffres non disponibles.

^f Matériel à prélever sur le stock excédentaire.

Annexe III

Informations complémentaires concernant les ressources supplémentaires nécessaires pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

1. On trouvera ci-après des informations complémentaires concernant les ressources supplémentaires nécessaires comme suite à l'adoption de la résolution 1107 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 16 mai 1997, ainsi que celles résultant du fait que le financement des services d'appui centraux, jusque-là assuré sur le budget des Forces de paix des Nations Unies (FPNU), est désormais imputé au budget de la MINUBH (voir, respectivement, les colonnes 2 et 3 de l'annexe I). Les informations concernant les prévisions de dépenses initiales figurent dans les rapports précédents (A/51/519/Add.1, 2 et 4).
2. *Police civile.* Un montant supplémentaire est prévu pour verser une indemnité de subsistance (missions) et payer les frais de voyage à l'occasion de la relève de 120 policiers civils, aux taux indiqués dans le document A/51/519/Add.1 (annexe II.A) et pour leur verser une indemnité d'habillement et d'équipement, à raison de 200 dollars par an. Ces montants ont été calculés en tenant compte du fait que 60 contrôleurs du Groupe international de police (GIP) seront déployés en juillet 1997 et que l'effectif total de 120 contrôleurs sera atteint à compter du 1er août 1997. En outre, un montant de 1 750 dollars par mois a été également prévu au titre des frais de voyage dans la zone de la mission, en vue du versement d'une indemnité d'hébergement d'un montant maximal de 60 dollars par personne et par jour aux membres de la police civile en déplacement autorisé à l'intérieur de ladite zone dont l'ONU ne peut pas assurer elle-même l'hébergement. Ce montant a été calculé sur la base d'un total de 35 nuits par mois, à raison de 50 dollars la nuit.
3. *Traitements du personnel international et du personnel local.* Un montant supplémentaire de 3 561 800 dollars est prévu au titre des traitements de 16 fonctionnaires internationaux et de 155 agents locaux. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard de 1997 pour New York, et ceux du personnel local correspondent au barème actuellement applicable dans la zone de la mission. Par ailleurs, le montant prévu au titre des traitements des administrateurs a été corrigé pour tenir compte du fait que 80 % des intéressés n'ont pas droit à l'indemnité de poste, car ils sont considérés comme titulaires d'une affectation de mission. Les taux en vigueur à Zagreb pour les traitements du personnel local s'appliquent aux traitements des 38 agents recrutés localement pour les services d'appui centraux et ceux en vigueur à Sarajevo s'appliquent aux 117 agents locaux requis par le mandat relatif aux droits de l'homme. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base des effectifs indiqués à l'annexe IV.B pour les services d'appui centraux, et du déploiement de 60 agents locaux en juillet 1997 et de l'effectif complet de 117 agents à compter du 1er août 1997 en ce qui concerne l'élargissement du Groupe international de police.
4. *Location de locaux.* Il est prévu de louer sur le marché privé des installations situées sur deux sites — à Sarajevo, pour un loyer mensuel de 1 700 dollars (20 400 dollars), et à Banja Luka, pour un loyer mensuel de 1 000 dollars (12 000 dollars) — pour assurer la formation de la police locale. Les installations régionales de Sarajevo, qui comprennent 10 bureaux et six salles de cours, seront le pivot du programme de formation dans la zone de la mission. Il faut prévoir un autre centre de formation, doté de quatre bureaux et de trois salles de cours, à Banja Luka, qui desservira aussi la région de Tuzla.
5. *Aménagement et rénovation des locaux.* Le montant supplémentaire de 6 000 dollars prévu à cette rubrique doit permettre d'effectuer de petits travaux d'aménagement ou de rénovation des locaux loués visés au paragraphe 4 ci-dessus, à raison de 250 dollars par mois par emplacement.
6. *Achat de véhicules.* Il faut prévoir au total 48 jeeps légères pour les 120 policiers civils supplémentaires, sur la base du ratio standard de deux véhicules pour cinq contrôleurs de police. Ces véhicules devraient être déployés dans la zone de la mission d'ici à septembre 1997.
7. *Pièces de rechange, réparations et maintenance.* Des ressources ont été prévues à cette rubrique à raison d'un montant standard de 100 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules neufs. Un abattement de 10 % a été appliqué pour tenir compte de l'immobilisation des véhicules en réparation.

8. *Carburants et lubrifiants.* Le montant prévu a été calculé sur la base de 3 000 kilomètres par mois et par véhicule consommant un litre pour 12 kilomètres à 0,29 dollar le litre. Par ailleurs, le coût des lubrifiants est calculé sur la base de 10 % du coût du carburant.
9. *Assurance (véhicules).* Le montant prévu à ce titre a été calculé sur la base du taux actuel, soit 52,08 dollars par véhicule et par mois.
10. *Matériel de transmissions.* Il faudra au total 48 radios mobiles pour équiper les véhicules mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus. Chacun des 120 policiers supplémentaires recevra une radio portative. Enfin, deux télécopieurs seront installés dans le centre de formation de Sarajevo et deux dans celui de Banja Luka.
11. *Communications par réseaux commerciaux.* Des ressources supplémentaires d'un montant de 19 800 dollars sont prévues à cette rubrique pour la location de deux terminaux INMARSAT C (12 000 dollars), les services téléphoniques locaux (6 000 dollars), le télex, l'affranchissement du courrier et les services de valise diplomatique (1 800 dollars), toutes dépenses imputables à l'élargissement du mandat de la MINUBH, un montant de 42 000 dollars étant par ailleurs prévu pour les services d'appui centraux à la MINUBH, l'ATNUSO et la FORDEPRENU.
12. *Mobilier de bureau.* Il faudra au total 15 bureaux, 30 chaises et 10 classeurs pour équiper les nouvelles installations de formation visées au paragraphe 4 ci-dessus.
13. *Matériel de bureau.* Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de transport de deux photocopieuses rapides pour le centre de formation de Sarajevo et pour celui de Banja Luka.
14. *Matériel informatique.* Le montant prévu doit permettre d'acquérir 20 ordinateurs de bureau et 20 imprimantes.
15. *Groupes électrogènes.* Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de transport de deux groupes électrogènes. Le réseau électrique fonctionne mais n'est pas toujours fiable. Les groupes électrogènes prendront la relève lors des fréquentes coupures de courant et des pannes intermittentes dans les deux centres de formation qui vont être mis en service.
16. *Matériel divers.* Le montant prévu doit permettre de doter les centres de formation de Sarajevo et de Banja Luka de 25 extincteurs.
17. *Services contractuels.* Le montant prévu couvre les frais de nettoyage des locaux et d'enlèvement des ordures (6 000 dollars) liés à l'élargissement du mandat de la MINUBH, et les frais de nettoyage des locaux et d'enlèvement des ordures (37 100 dollars), de services de blanchisserie (1 300 dollars) et d'assistance technique (24 000 dollars) pour les services d'appui centraux fournis à la MINUBH, l'ATNUSO et la FORDEPRENU (62 400 dollars).
18. *Contributions du personnel.* Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant qui figure ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
19. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts dans le budget de la MINUBH.

Annexe IV
Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés
A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Agents des services généraux				Volontaires des Nations Unies		Total général					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Ire classe	Autres classes		Service de sécurité	Total	Personnel local	Personnel contractuel	Total
Services organiques																	
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies																	
Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies																	
<i>Effectifs actuels</i>	—	1	—	1	—	—	1	—	3	1	1	3	—	2	—	—	10
<i>Effectifs proposés</i>	—	1	—	1	—	—	1	—	3	1	1	3	—	2	—	—	10
Conseiller politique principal																	
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	1	—	—	1	1	—	3	1	—	2	—	1	—	—	7
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	1	—	—	1	1	—	3	1	—	2	—	1	—	—	7
Attachés de liaison pour les questions politiques																	
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	3	—	2	—	—	8
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	3	—	2	—	—	8
Conseillers juridiques																	
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	1	2	1	—	4	—	—	2	—	3	—	—	9
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	1	2	1	—	4	—	—	2	—	3	—	—	9
Information																	
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	1	2	3	—	6	—	—	3	—	15	—	—	24
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	1	2	3	—	6	—	—	3	—	15	—	—	24
Vérificateur interne																	
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Total partiel																	
Effectifs actuels	—	1	1	1	5	6	6	—	20	2	1	13	—	16	23	—	59
Effectifs proposés	—	1	1	1	5	6	6	—	20	2	1	13	—	16	23	—	59

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux				Volontaires des Nations Unies		Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Ire classe	Autres classes	Service de sécurité		Personnel local	Personnel contractuel		Nations Unies
													Total					
Bureau des affaires civiles																		
Chef des affaires civiles																		
										1	1				2			4
										1	1				2			4
Fonctionnaires chargés des affaires civiles																		
					1	2	2		5			3			5			13
					1	2	2		5			3			5			13
Fonctionnaires régionaux et de district																		
					3	20	23		46			10			34			90
					3	20	23		46			10			34			90
Total partiel																		
					1	4	22	25	52		1	13			41			107
					1	4	22	25	52		1	13			41			107
Police civile																		
Commissaire de police																		
					1	1			2		1	2			1			6
					1	1			2		1	2			1			6
Juristes																		
								7	7									7
								7	7									7
Interprètes																		
															687			687
															787			787
Personnel d'appui																		
															17			17
Total partiel																		
					1	1		7	9		1	2			688			700
					1	1		7	9		1	2			688			700
Total, Services organiques																		
					1	2	3	9	28	38		3	28		752			866
					1	2	3	9	28	38		3	28		752			866
					1	2	3	9	28	38		3	28		869			983
					1	2	3	9	28	38		3	28		869			983

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux			Volontaires des Nations Unies		Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile		Autres classes	Service de sécurité	Personnel local	Personnel contractuel	Nations Unies	
									Total	classe						
Administration																
Bureau du chef de l'administration																
Chef de l'administration																
										1	1	2		3		10
									3	1	1			4		
									3	1	1			4		10
Services administratifs																
Bureau du Chef																
									2		2			2		6
									2		2			2		6
Service informatique																
									5		5			4		10
									5		5			4		10
Budget																
									2		2			2		7
									2		2			2		7
Finances																
									14		14			9		27
									14		14			9		27
Personnel																
									3		3			13		19
									3		3			13		19
Achats																
									3	1	3			6		13
									3	1	3			6		13
Services généraux																
									7	3	7			20		33
									7	3	7			20		33
Antenne médicale																
										1				2		3
										1				2		3
Total partiel																
									38	5	1	38		44		128
									38	5	1	38		44		128

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux			Volontaires des Nations Unies		Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile		Ire	Autres classes	Service de sécurité	Total	Personnel local		Personnel contractuel	Nations Unies
									Total	classe								
Services techniques																		
Bureau du Chef																		
					1	1	1	1	2	—	—	2	—	2	2	—	—	6
					1	1	1	2	—	—	—	2	—	2	2	—	—	6
Transmissions																		
					—	—	—	—	24	—	—	1	—	25	23	—	—	48
					—	—	—	—	24	—	—	1	—	25	23	—	—	48
Transports																		
					—	—	1	1	1	13	—	3	—	16	35	—	—	52
					—	—	1	—	1	13	—	3	—	16	35	—	—	52
Mouvements et fournitures																		
					—	—	1	1	1	3	2	—	12	—	15	—	—	32
					—	—	1	1	1	3	2	—	12	—	15	—	—	32
Génie																		
					—	—	1	1	2	2	—	4	—	6	6	—	—	14
					—	—	1	—	2	2	—	4	—	6	6	—	—	14
Sécurité																		
					—	—	—	1	1	2	12	—	2	3	2	—	—	21
					—	—	—	1	1	2	12	—	2	3	2	—	—	21
Total partiel, Services techniques																		
					—	—	1	3	4	2	10	53	—	24	3	83	—	173
					—	—	1	3	4	2	10	53	—	24	3	83	—	173
Bureaux régionaux																		
Chef de l'administration régionale																		
					—	—	—	—	4	3	—	3	—	6	3	—	—	13
					—	—	—	—	4	3	—	3	—	6	3	—	—	13
Informatique																		
					—	—	—	—	—	3	—	—	—	3	3	—	—	6
					—	—	—	—	—	3	—	—	—	3	3	—	—	6
Finances																		
					—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	3	—	—	6
					—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	3	—	—	6

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux			Volontaires des Nations Unies		Total général			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Ire classe	Autres classes	Service de sécurité		Personnel local		Personnel contractuel	Volontaires des Nations Unies	
													Total	—					
Personnel																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	4
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	4
Achats																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	4	—	—	—	10
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	4	—	—	—	10
Services généraux																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	—	7	—	—	—	13
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	—	7	—	—	—	13
Antenne médicale																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	4	—	—	6
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	4	—	—	6
Transmissions																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	—	—	—	—	14	12	—	—	26
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	—	—	—	—	14	12	—	—	26
Transports																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	—	—	—	22	60	—	—	82
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	—	—	—	22	60	—	—	82
Mouvements et fournitures																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	6	12	—	—	18
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	6	12	—	—	18
Génie																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	2	—	—	24	70	—	—	94
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	2	—	—	24	70	—	—	94
Sécurité																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—	—	—	11	3	—	—	14
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—	—	—	11	3	—	—	14
Total partiel, Bureaux régionaux																			
Effectifs actuels	—	—	—	—	—	2	4	—	6	88	—	14	—	—	102	184	—	—	292
Effectifs proposés	—	—	—	—	—	2	4	—	6	88	—	14	—	—	102	184	—	—	292
Total, Administration																			
Effectifs actuels	—	—	—	—	1	2	12	16	8	39	146	1	76	3	226	328	—	—	593
Effectifs proposés	—	—	—	—	1	2	12	16	8	39	146	1	76	3	226	328	—	—	593

B. Services d'appui centraux fournis à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et à la Force de déploiement préventif des Nations Unies

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux				Volontaires des Nations Unies		Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile		Autres classes	Service de sécurité	Total	Personnel local	Personnel contractuel	Nations Unies		
									Total	1re classe								
Juillet 1997	—	—	—	—	—	1	—	—	1	14	—	1	—	15	38	—	—	54
août 1997	—	—	—	—	—	1	—	—	1	10	—	1	—	11	36	—	—	48
Septembre 1997-30 juin 1998	—	—	—	—	—	1	—	—	1	8	—	1	—	9	29	—	—	39